



Bernhard-Weiß-Str. 6  
10178 Berlin-Mitte

[www.berlin.de/sen/bjf](http://www.berlin.de/sen/bjf)

Senatsverwaltung für Bildung, Jugend und Familie ■ Bernhard-Weiß-Str. 6 ■ D-10178 Berlin

[www.berlin.de/sen/bjf](http://www.berlin.de/sen/bjf)

## À tous les parents d'enfants des crèches et des écoles maternelles de Berlin

16.02.2021

### Information aux parents sur l'extension du mode de garde d'urgence à partir du 22.01.2021

Chers parents, Mesdames et Messieurs,

Le 11 février 2021, le Sénat de Berlin a décidé de ne pas effectuer de changements à propos de l'ordonnance sur les mesures gouvernementales de protection contre les infections.

Les crèches, les écoles maternelles et les services offerts par les assistants maternels de Berlin restent ainsi fermés, tout en continuant à offrir un service de mode de garde d'urgence.

Toutefois, compte tenu de la lourde charge qui pèse sur les familles berlinoises, les règlements sur l'accès au mode de garde d'urgence doivent être prolongés à partir du 22.02.2021.

Pourtant, à partir du 22 février 2021, le plafond d'accueil actuel pour l'accès aux services de mode de garde d'urgence dans les crèches, les écoles maternelles et auprès des assistants maternels sera augmenté du 50 % actuel au 60 % du nombre d'enfants régulièrement inscrits dans tel établissement.

En règle générale, pendant ce temps, les conditions actuelles qui concernent le mode de garde d'urgence restent en vigueur. Dans le cas où il y a un besoin exceptionnel de bénéficier du service de mode de garde d'urgence et n'ayant pas d'autres possibilités de recours à une surveillance, à partir du 22.02.2021, les établissements sont tenus à accepter aussi bien les enfants qui vont entrer à l'école que les enfants qui ont besoin de mesures de soutien linguistique. La transition à

Zentrales E-Mail-Postfach (auch für Dokumente mit elektronischer Signatur): [post@senbjf.berlin.de](mailto:post@senbjf.berlin.de)



l'école et le besoin de mesures de soutien linguistique sont donc reconnus comme des raisons pédagogiques particulières supplémentaires et complémentaire pour accéder au mode de garde d'urgence.

Quant à l'exigence du recours au mode de garde d'urgence, veuillez-vous mettre étroitement en accord avec votre établissement.

**Si vous avez des questions concernant votre droit à bénéficier du mode de garde d'urgence, veuillez contacter le service hotline pour les parents du Département du Sénat pour l'éducation, la jeunesse et la famille. Vous pouvez le joindre les jours ouvrables de 9 à 15 heures au numéro suivant : 030 – 90227 6600.**

Très cordialement

Par délégation

Holger Schulze

Chef du département famille et éducation de la petite enfance